



« Cheval Blanc ; Montagne de Boules ; Barre des Dourbes »

Site FR9301530

Document d'objectifs

**Document de
synthèse**

réalisation

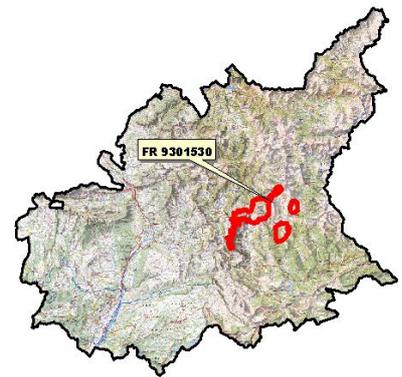


2006

DOCUMENT D'OBJECTIF " CHEVAL BLANC ;MONTAGNE DE BOULES ; BARRE DES DOORBES " FR9301530

C DOCUMENT DE SYNTHESE

Situation Géographique du site



I- DESCRIPTION ET ANALYSE DU MILIEU NATUREL

I-1- TOPOGRAPHIE

La topographie est très tranchée, le relief est composé principalement de deux lignes de crête formant des axes au départ Sud-Nord puis s'incurvant vers l'Est et deux autres entités indépendantes, l'une correspondant au départ, versant Sud, d'une ligne de crête orientée Sud-Nord et l'autre comprenant un bassin versant et son cours d'eau.

⇒ Altitude

Maximum : 2349 m à la Tête de Boules,
Minimum : 996 m au pied du col du Corobin,

I-2- HYDROGRAPHIE

Le site est drainé par plusieurs portions de ruisseaux au débit plus ou moins constant au fil des saisons. Le ravin de La Mastre dessine une limite du site, les ravins de La Moulière, L'Issole, de Favier, de Gypièrre trouvent leurs origines au sein du site.

Le ravin de La Moulière contient un ruisseau au débit relativement constant tout au long de l'année et a la particularité d'engendrer des concrétions de tuf.

Au niveau de la Barre des Dourbes et de La Peine sourdent des sources donnant naissance à des zones humides de superficies restreintes.

I-3- GEOLOGIE

⇒ Paléogéographie :

La zone concernée s'inscrit dans la partie externe du géosynclinal alpin, correspondant au secteur dauphinois, qui a été le siège, de la base du Jurassique jusqu'au sommet du Crétacé, d'une sédimentation épaisse et continue où dominent les faciès calcaréo-marneux et marneux.

Le plissement alpin la fait émerger définitivement à la fin de l'Oligocène pour donner naissance aux reliefs actuels.

Stratigraphie – Lithologie :

Les sédiments les plus anciens datent du Callovo-Oxfordien. Ils se présentent sous la forme des fameuses marnes noires de la région Dignoise. Ils sont surmontés des barres de calcaire dur du jurassique supérieur (Kimméridgien Portlandien) dont l'exemple le plus significatif est donné par la Barre des Dourbes. Dans la vallée du Verdon ,la série stratigraphique normale se poursuit avec un développement particulièrement important du crétacé supérieur représenté par des calcaires marneux sur de grandes épaisseurs. Enfin , des terrains datés de l'Eocène ayant pour origine la transgression Nummulitique sont présents à Argens et sur la Montagne de Boules.

⇒ Tectonique et géomorphologie

La plus grande partie de la zone étudiée est marquée par une tectonique de plissement favorisée par la nature marneuse et marno – calcaire des sédiments. Ainsi se sont mis en place une série d'anticlinaux et de synclinaux orientés nord - ouest à sud – est avec de l'ouest vers l'est le synclinal de Barrême, l'anticlinal de la montagne du Cheval Blanc – montagne de Maurel, le synclinal d'Argens – Allons et l'anticlinal du Rent.

I-5- CLIMAT

Le département des Alpes de Haute Provence se situe dans la zone de transition entre le climat méditerranéen et le climat alpin.

Par rapport à ce gradient climatique, le site principalement situé en altitude prend place dans la zone montagneuse. Les influences méditerranéennes y sont donc atténuées, mais elles demeurent sensibles à la faveur des vallées du Verdon, de la Bléone, de l'Issole et de l'Asse.

« Dans ces montagnes, déjà nettement provençales, la durée de la saison froide est plus courte que dans les Alpes du nord, mais de brusques abaissements de températures y sont encore possibles dans les premiers mois de printemps et risquent d'y entraîner des conséquences lourdes pour une végétation déjà plus avancée » (Mathon, 1952).

→ Conséquences des facteurs climatiques :

La présence simultanée de deux gradients, l'un croissant d'humidité, l'autre décroissant de température, en fonction de l'altitude, induit une succession de climats autorisant ainsi plusieurs étages de végétation sur de faibles distances.

I-6- ETAGES BIOCLIMATIQUES ET SERIES DE VEGETATION

Nous nous intéressons à une zone de transition climatique, la végétation en est le principal témoin.

⇒ Les étages de végétation

Quatre étages sont représentés sur le site, avec en basse altitude la fin de l'étage supra méditerranéen rapidement supplanté par l'étage méditerranéo-montagnard, puis l'étage oroméditerranéen, et enfin l'étage alpin ponctuellement présent sur le site sous forme d'apparition de groupements végétaux intra-alpins très typiques.

⇒ Les séries de végétation

A l'étage supraméditerranéen se déploie la série supraméditerranéenne du Chêne pubescent dont le terme d'évolution est la forêt de Chêne.

On peut cependant noter la faible étendue des chênaies due à une forte utilisation du milieu par

l'homme qui a défriché les forêts pour implanter des cultures et des pâturages. En revanche, les stades de dégradation sont très représentés.

A l'étage méditerranéo-montagnard, nous trouvons principalement la série de la hêtraie qui prend le relais de la précédente en exposition plus fraîche et aux altitudes supérieures.

Une autre formation végétale a été décrite comme série : la série mésophile du Pin sylvestre. En fait, il semblerait plutôt qu'elle constitue un faciès de la hêtraie en conditions pédologiques défavorables ou en stade de gradation. Dans cette hypothèse, le Pin sylvestre serait alors l'espèce pionnière préparant le retour du Hêtre ou du Sapin.

L'étage oroméditerranéen, présente sur le site une nette prédominance des formations herbacées aux dépens des formations arborescentes. Les groupements observés appartiennent à la série du Cembro-Mélèze ; en l'absence du Pin cembro sur la zone, ne se rencontrent donc que des mélèzins.

Enfin, un étage alpin fragmentaire est constitué par des groupements intra-alpins discordant avec notre aire préalpine tels que des pelouses de combe à neige à Saules nains, des communautés de combes à neige calcicole à Saule réticulé et des pelouses arcto-alpines de crêtes ventées à Elyne queue de souris

II- INVENTAIRES ET DESCRIPTIONS BIOLOGIQUES

II-1- Les habitats naturels

La Directive Habitats distingue :

- Les habitats d'intérêt communautaire qui :
 - sont en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle,
 - ont une aire de répartition restreinte,
 - sont caractéristiques d'une zone géographique donnée.
- Les habitats prioritaires qui sont en danger de disparition et dont la majorité de la superficie est située sur le territoire de l'Union Européenne.

⇒ Principaux types d'habitats naturels présents sur le site

Les habitats recensés sur le site étudié se répartissent en quatre grandes catégories :

- les formations forestières,
- les formations de landes et fruticées (broussailles),
- les formations herbacées,
- les formations rocheuses.

Bien évidemment, tous les intermédiaires peuvent exister sur le terrain.

II-1-2- Les forêts

◆ Les habitats concernés sont :

| Code natura | Code C.B. | Nom habitat | Surface habitat |
|-------------|-----------|--|-----------------|
| 9150 | 41.16 | Hêtraies calcicoles méditerranéennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i> | 33.44 |
| 9150-08 | 41.16 | Hêtraies calcicoles sub-méditerranéenne à <i>Androsace</i> | 370.68 |
| | 41.174 | Hêtraies médio-européennes méridionales | |
| 9180 | 41.45* | Forêts de pente éboulis ou ravins du <i>Tillio-Acerion</i> | 2.55 |
| | 41.711 | Bois occidentaux de <i>Quercus humilis</i> | |
| | 41.H | Autres bois caducifoliés | |
| 9560-05 | 42.A28* | Forêts endémiques à <i>Juniperus spp</i> (Bois sud-alpiens de <i>Juniperus thurifera</i>) | 102.28 |
| | 42.112 | Sapinières neutrophiles de la zone du Hêtre | |
| | 42.58 | Forêts mésophiles de Pin sylvestre des Alpes sud-occidentales | |
| | 42.67 | Plantations de Pin noir | |
| | 83.311 | Plantations de Mélèze d'Europe | |
| | 83.3112 | Plantations de Pin à crochets | |
| | 84.2 | Bordures de haies | |
| | 31.87 | Clairières forestières | |
| | 31.8H | Forêts claires de Pin sylvestre pour sylvopastoralisme | |
| 3240 | 24.224 | Fourrés et bois des bancs de graviers | 7.91 |
| 92A0 | 44.612 | Forêts-galeries à <i>Populus alba</i> et <i>Salix alba</i> | 8.11 |

Nota : les habitats pris en compte dans la Directive sont notés en gras, les codes des habitats prioritaires sont suivis d'un astérisque (*).

Les Forêts couvrent 3047.5 ha sur le site dont 420 ha d'habitats d'intérêt communautaire et 105ha d'habitats d'intérêt prioritaire.

II-1-2- Les landes et fruticées

Les Landes et Fruticées constituent le premier stade de reconquête naturelle des terrains dès que la pression humaine diminue. Elles préparent l'installation de la forêt.

◆ Les habitats concernés sont :

| Code natura | Code C.B. | Nom habitat | Surface habitat |
|-------------|-----------|--|-----------------|
| 4060-02 | 31.491 | Landes alpines et boréales (Tapis de <i>Dryas</i> de haute montagne) | 7.67 |
| 4060-04 | 31.42 | Landes alpines et boréales (Landes subalpines acidiphiles hautes à <i>Rhododendron ferrugineum</i>) | 78.73 |
| 4060-06 | 31.431 | Landes alpines et boréales (Fourrés à <i>Juniperus sibirica</i>) | 17.99 |
| 4090-04 | 31.74 | Landes oroméditerranéennes endémiques à genêt épineux (Landes oroméditerranéennes riches en chaméphytes) | 328.31 |
| 4090-05 | 31.7E | Landes oroméditerranéennes endémiques à genêt épineux (Landes et pelouses épineuses méditerranéo-montagnardes des Alpes méridionales) | 314.33 |
| | 31.81 | Fourrés médio-européens | |
| 5110-03 | 31.82 | Formations stables xéro-thermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion p.p.</i>) | 212.92 |
| | 32.62 | Garrigues à <i>Genista cinerea</i> | |
| | 32.64 | Broussailles supra-méditerranéennes à <i>Buxus sempervirens</i> | |

Nota : les habitats d'intérêt communautaires sont notés en gras.

Les Landes représentent 1184ha de la surface totale du site dont 638ha sont des habitats d'intérêt communautaires.

II-1-3- Les pelouses et prairies

Ces formations végétales sont caractéristiques des zones exploitées par l'homme, directement par fauchage ou pour les parcours des animaux domestiques (pâturages).

Elles prennent des formes différentes en fonction de l'altitude, de l'exposition et de l'histoire.

◆ Les habitats concernés sont :

| Code natura | Code C.B. | Nom habitat | Surface habitat |
|-------------|---------------|---|-----------------|
| 61.10 | 34.11* | Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi | p.m. |
| 6170-01 | 36.4141 | Pelouses calciphiles fermées alpines (Pelouses alpines à Fétuques violettes faciès à <i>Carex sempervirens</i> et <i>Plantago alpina</i>) | 122 |
| 6170-06 | 36.421 | Pelouses calciphiles fermées alpines (Pelouses des crêtes alpines à <i>Kobresia</i>) | p.m. |
| 6170-07 | 36.431 | Pelouses calciphiles fermées alpines (Pelouses calcicoles orophiles méso-xérophiles des Alpes sur lithosols à <i>Carex ferruginea</i>) | 2.56 |
| 6170-07 | 36.432 | Pelouses calciphiles fermées alpines (Pelouses calcicoles orophiles méso-xérophiles des Alpes sur sols peu évolués à <i>Sesleria caerulea</i> et <i>Helictotichon sedenense</i>) | 594.97 |
| 6170-07 | 36.432 | Pelouses calciphiles fermées alpines (Pelouses calcicoles orophiles méso-xérophiles des Alpes sur sols peu évolués à <i>Helictotichon sedenense</i>) | 112.24 |
| 6170-07 | 36.432 | Pelouses calciphiles fermées alpines (Pelouses calcicoles orophiles méso-xérophiles des Alpes sur sols peu évolués à <i>Helictotichon sedenense</i> enrichie en <i>Festuca violacea</i>) | 30.66 |
| 6170-09 | 36.43 | Pelouses calciphiles fermées alpines (Pelouses calcicoles orophiles méso-xérophiles des Alpes sur lithosols à <i>Sesleria</i>) | 512.61 |
| 6170-13 | 36.432 | Pelouses calciphiles fermées alpines (Pelouses calcicoles sèches orophiles méso-xérophiles des Alpes sur sols peu évolués à <i>Helictotichon sempervirens</i>) | 962.33 |
| 6210 | 34.323 | Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (<i>Festuco-Brometalia</i>) (Pelouses semi-arides médio-européennes dominées par le <i>Brachypodium petraeum</i>) | 91.18 |
| 6210 | 34.3265 | Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire ((<i>Festuco-Brometalia</i>) (Pelouses calcicoles mésoxérophiles à tendance continentale (<i>Mesobromion</i>)) | 385.82 |
| 62.10 | 34.3265 | Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (<i>Festuco-Brometalia</i>) (Faciès acidiphiles orophiles des Pelouses calcicoles mésoxérophiles à tendance continentale (<i>Mesobromion</i>)) | 9.81 |
| | 34.7133 | Steppes méditerranéo-montagnardes (<i>Ononodion striatae</i>) | |
| 6230-13* | 36.313 | Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrat siliceux des zones montagnardes (Pelouses pyrénéo-alpines hygrophiles à <i>Alopecurus</i>) | 15.19 |
| 6210 | 36.3312 | Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (<i>Festuco-Brometalia</i>) (faciès à <i>Festuca paniculata</i>) | 12.01 |
| 6230-13* | 36.4141 | Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrat siliceux des zones montagnardes (Pelouses alpines à Fétuques violettes, faciès à <i>Bellardiochloa</i>) | 110.13 |
| 62.30-13* | 36.311 | Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrat siliceux des zones montagnardes (Pelouses acidiphiles orophiles des Alpes méridionales à <i>Anthoxanthum odoratum</i> et <i>Deschampsia flexuosa</i>) | 86.12 |
| 6510 | 38.2 | Prairies de fauche de basse altitude | 3.21 |
| | 36.52 | Pâturages à <i>Leontodon hispidus</i> | |
| | A1 | Végétations nitrophiles des reposoirs | |
| | 82.3 et 82.12 | Cultures extensives / Culture de Lavande | |

Nota : les habitats pris en compte dans la Directive sont notés en gras, les codes des habitats prioritaires sont suivis d'un astérisque (*).

La surface des habitats de pelouses est de **3165ha** dont **2894ha** d'habitats d'intérêt communautaire et **212ha** d'habitats d'intérêt prioritaire.

II-1-4- Falaises et éboulis

Les habitats de falaises et d'éboulis sont bien représentés sur le site, à toutes les expositions et avec un bon étagement altitudinal.

◆ Les habitats concernés sont :

| Code natura | Code C.B. | Nom habitat | Surface habitat |
|-------------|-----------|---|-----------------|
| | 24.21 | Bancs de graviers sans végétation | |
| 8120-02 | 61.22 | Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnards à alpin (<i>Thlaspietea rotundifolii</i>) | 220.87 |
| 8120-04 | 61.231 | Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnards à alpin (<i>Thlaspietea rotundifolii</i>) (Eboulis calcaires montagnards à subalpines, des situations fraîches, à éléments grossiers) | 27.86 |
| 8120-03 | 61.2322 | Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnards à alpin (<i>Thlaspietea rotundifolii</i>) (Eboulis à <i>Berardia</i>) | 15.07 |
| 8130-01 | 61.311 | Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles (Eboulis thermophiles à <i>Achnatherum calamagrostis</i>) | 338.76 |
| 8130-01 | 61.3122 | Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles (Eboulis à <i>Rumex scutatus</i>) | 146.31 |
| 8210 | 62.13 | Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (Falaises calcaires supraméditerranéennes à subalpines dusud-est de la France) | 78.67 |
| 8210 | 62.15 | Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (Falaises calcaires alpiennes et sub-méditerranéennes) | 12.06 |
| 8210-12 | 62.151 | Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (Falaises calcaires subalpines et alpines des Alpes à <i>Bupleurum petraeum</i> et <i>Primula marginata</i>) | 8.94 |
| 7220-01 | 54.12 | Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>) | 5.50 |
| | 86.2 | village | |

Nota : les habitats pris en compte dans la Directive sont notés en gras.

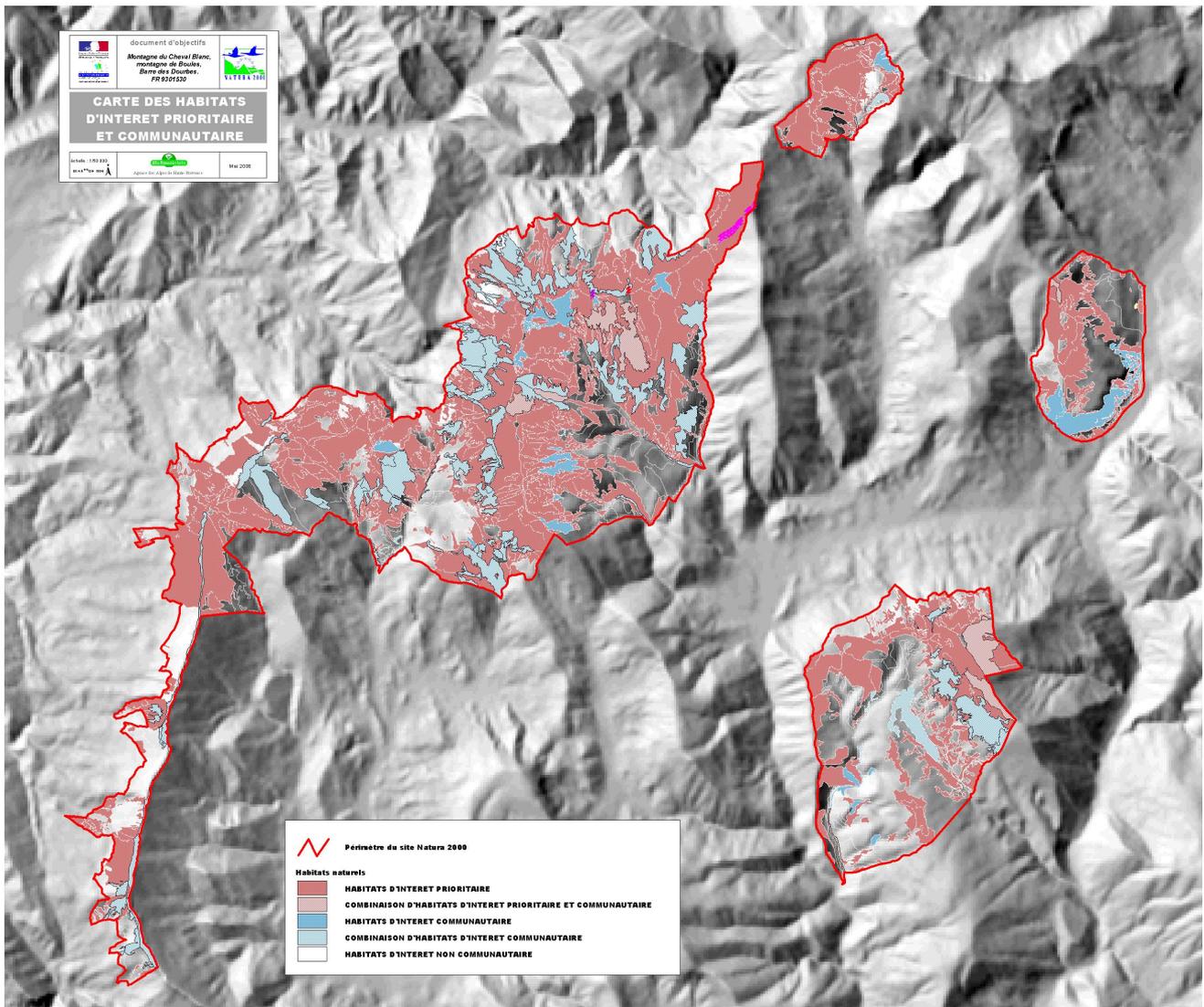
Les habitats rocheux représentent **866.5ha**, dont **862ha** d'habitats d'intérêt communautaire.

II-1-5- Tableau récapitulatif des surfaces des habitats d'intérêt communautaire et prioritaire par formation

| Formations | Surfaces habitats d'intérêt communautaires et prioritaires (ha) |
|------------------|---|
| Forêts | 525 |
| Landes | 638 |
| Pelouses | 3106 |
| Habitats rocheux | 854 |
| Total | 5123 |

Cf. carte des habitats d'intérêt communautaire et prioritaire ci-dessous.

Nota Bene : L'échelle indiquée sur la carte présentée dans ce document n'est valable que pour une carte imprimée au format 50.0 x 42.0 cm



II-3- LES ESPECES PROTEGEES AU TITRE DE LA DIRECTIVE HABITATS

Les études des espèces d'intérêt patrimonial ont été réalisées par l'ONF lorsqu'il possédait les compétences requises en interne ou sous traitées à des scientifiques ou à des associations naturalistes.

| Etude réalisée | Opérateur |
|---------------------------------|---|
| Coléoptères | Inventaire des coléoptères des Alpes de Haute Provence |
| Lépidoptères | Association « Proserpine » |
| Orthoptères | Groupe d'Etude Entomologique Méditerranéen |
| Herpétologie | Association « Herpétologia » (EPHE Montpellier) |
| Malacologie | Museum National d'Histoire Naturelle |
| Flore (appui à la cartographie) | Observatoire de l'Environnement et des Politiques de protection |
| Chauves souris | Office National des Forêts |
| Oiseaux | Office National des Forêts |

Les études de la flore et de la faune entreprises à l'occasion de la mise en application de la Directive Habitats ont permis l'identification de 40 espèces inscrites dans ses annexes II, IV et V.

Espèces animales : 35

- insectes : 9
- reptiles et amphibiens: 5
- mollusques : 1
- chauves-souris : 16
- autres mammifères : 4

Espèces végétales : 5

II-3-1- Espèces dont la présence sur le site est confirmée par les études

Nota : l'astérisque (*) suivant les noms d'espèces indique le caractère prioritaire de celles-ci.

INSECTES

Coléoptères de l'annexe II : 3 espèces

| Codes | | |
|--------------|-------------------------------|---------------------|
| E1088 | <i>Cerambyx cerdo</i> | Grand capricorne |
| E1087 | <i>Rosalia alpina</i>* | Rosalie des Alpes * |
| E1083 | <i>Lucanus cervus</i> | Lucane cerf-volant |

Autres coléoptères d'intérêt patrimonial

|| Espèces bénéficiant d'une protection nationale.

Carabus auratus (Linné), ssp. honorati (Dejean, 1826)
Carabus solieri (Dejean, 1826)

Lépidoptères de l'annexe II : 1 espèce

| | | |
|--------------|---|----------------------|
| Codes | | |
| E1065 | <i>Euphydryas aurinia subsp provincialis</i> | Damier de la Succise |

Autres lépidoptères d'intérêt patrimonial

Lépidoptères de l'annexe IV : 4 espèces

| | |
|---------------------------------|-------------------|
| <i>Maculinea arion</i> | Azuré du serpolet |
| <i>Papilo alexanor</i> | Alexanor |
| <i>Parnassius apollo</i> | Apollon |
| <i>Driopa mnemosyne</i> | Semi-Apollon |

|| Espèces bénéficiant d'une protection nationale.

Zygène de Le Charles (*Mesembrynus brizae vesubiana*)

Espèce observée en 1981 sur la Barre-des-Dourbes à 1350m d'altitude.

Orthoptères de l'annexe IV : 1 espèce

| | |
|-------------------------|---------------------|
| <i>Saga pedo</i> | Magicienne dentelée |
|-------------------------|---------------------|

REPTILES

Reptiles de l'annexe II : 1 espèce

| | | |
|--------------|--------------------------------------|-----------------|
| Code | | |
| E1298 | <i>Vipera ursinii ursinii</i> | Vipère d'Orsini |

Vipère d'Orsini (*Vipera ursinii ursinii*)

la vipère d'Orsini fait actuellement l'objet d'un Plan de Restauration National et d'un Programme Life Nature. C'est la plus petite vipère d'Europe, les plus grands individus d'Europe occidentale excédant rarement 44 cm de longueur totale (maximum en France : 52 cm).

Son habitat, d'allure steppique, se situe sur les crêtes et les plateaux xériques dans les étages montagnard et subalpin (entre 1000 et 2150 m d'altitude). Il est caractérisé par son fort ensoleillement estival, ses importants contrastes thermiques et plusieurs mois annuels d'enneigement. Bien que l'espèce ait été trouvée sous toutes les expositions, ce sont les expositions à l'est et au sud-est qui lui sont les plus favorables. Le milieu végétal est constitué par des pelouses alternant avec des arbustes au port souvent en coussinet et des affleurements rocheux calcaires, fracturés et offrant des abris.

Vipera ursinii sensu stricto est une espèce ouest européenne, dont la distribution est très morcelée. En effet, l'espèce est une relique glaciaire qui s'est maintenue dans sa partie sud-occidentale dans des milieux de moyenne altitude. En France, les stations abritant l'espèce sont encore relativement nombreuses avec 15 stations en 2005. Cependant, plusieurs populations sont en net déclin et 3 semblent déjà éteintes. L'avenir à long terme de l'espèce n'est donc pas assuré compte tenu des évolutions qui ont été identifiées, on assiste actuellement à une régression importante de l'espèce sur l'ensemble de sa distribution. Par ailleurs, le fort degré d'isolement des populations françaises par rapport aux autres populations européennes (les plus proches étant en Italie, dans l'Apennin

Central), et leur position à l'extrémité occidentale de l'aire de répartition de l'espèce sont les facteurs fondamentaux concernant l'enjeu de conservation. La totalité des populations françaises de Vipère d'Orsini est située en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elles se répartissent de la façon suivante : 1 petite population dans le Vaucluse, 1 autre dans le Var, 4 populations dans les Alpes Maritimes dont 3 de grande taille, enfin le département des Alpes de Haute Provence qui totalise à lui seul 9 populations dont 3 de grande taille.

Le Site FR9301530 abrite sans doute la plus importante des populations de Vipère d'Orsini pour la France. La conservation efficace de l'espèce sur ce site constitue donc un enjeu majeur pour sa protection à l'échelle nationale. Entre 1994 et 2005, 156 observations de Vipère d'Orsini ont été réalisées sur le site FR9301530. Les observations sont comprises entre 1300 et 2100 mètres d'altitude. A l'exception des 3 secteurs isolés à l'ouest (Montagne de Boules, Mangeoï, Montagne de Cordeil), la vipère d'Orsini a été observée sur la totalité du site N2000. L'espèce étant relativement discrète, il est possible qu'elle soit également présente sur les secteurs ouest.

Espèce protégée en France par la loi. Elle est inscrite à l'annexe II de la Convention de Berne et à l'annexe II de la Directive Habitats ; en outre, elle est classée dans les « espèces vulnérables » de la Liste Rouge des amphibiens et reptiles de France.

Reptiles de l'annexe IV : 4 espèces

| | |
|------------------------------------|--------------------------|
| <i>Podarcis muralis</i> | Lézard des murailles |
| <i>Lacerta bilineata</i> | Lézard vert |
| <i>Coluber viridiflavus</i> | Couleuvre verte et jaune |
| <i>Coronella austriaca</i> | Coronelle lisse |

MAMMIFERES

Mammifères de l'annexe II : 6 espèces

| Codes | | |
|---------------|---|-------------------------|
| E1304 | <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> | Grand rhinolophe |
| E1303 | <i>Rhinolophus hipposideros</i> | Petit rhinolophe |
| E1307 | <i>Myotis blythi</i> | Petit murin |
| E1310 | <i>Miniopterus schreiberzi</i> | Minioptère de Schreiber |
| E 1352 | <i>Canis lupus*</i> | Loup |
| E 1361 | <i>Lynx lynx</i> | Lynx |

Mammifères de l'annexe IV : 12 espèces

| | |
|----------------------------------|-----------------------|
| <i>Tadarida teniotis</i> | Molosse de Cestoni |
| <i>Plecotus austriacus</i> | Oreillard gris |
| <i>Plecotus auritus</i> | Oreillard roux |
| <i>Plecotus macrobullaris</i> | Oreillard de montagne |
| <i>Eptesicus serotinus</i> | Sérotine commune |
| <i>Nyctalus leisleri</i> | Noctule de Leisler |
| <i>Pipistrellus pipistrellus</i> | Pipistrelle commune |
| <i>Pipistrellus kuhli</i> | Pipistrelle de Kuhl |
| <i>Hypsugo savii</i> | Vespère de Savi |
| <i>Myotis daubentoni</i> | Murin de Daubenton |
| <i>Myotis nattereri</i> | Murin de Natterer |
| <i>Myotis mystacinus</i> | Murin à moustaches |

ESPECES VEGETALES

Espèces végétales de l'annexe II : 2 espèces

| | | |
|--------------|--|---------------------------|
| Codes | | |
| E1474 | <i>Aquilegia bertolonii</i> | Ancolie de Bertoloni |
| E1689 | <i>Dracocephalum austriacum</i> | Tête de dragon d'Autriche |

Espèces végétales d'intérêt patrimonial

Plantes bénéficiant d'un statut national (protection nationale ou Livre Rouge de la flore menacée de France)

Adonis des Pyrénées (*Adonis pyrenaica* DC.)

Plante présente dans les milieux ébouleux calcaires en ubac de la Montagne du Cheval Blanc, protégée au titre de la Protection Nationale, classée en Annexe I (Ar. du 31-08-1995) et " espèce à surveiller " du Livre Rouge de la flore menacée de France. La station du Cheval Blanc est la plus grande station des Alpes en très bon état de conservation, elle a été découverte par Monsieur Jean-François Signoret, technicien à l'ONF en 1999. Elle n'est pas menacée à l'heure actuelle.

Géranium à feuilles argentées (*Geranium argenteum* L.)

Ce géranium présente une distribution très limitée, endémique des Alpes du Sud et des Apennins. Sur le site il est présent sur les crêtes des hauts sommets du Cheval Blanc et de la Montagne de Boules. Il n'y a pas de menace effective à l'heure actuelle.

Plante protégée au titre de la Protection Nationale, classée en Annexe I (Ar. du 20-01-1982) et " espèce prioritaire " du Livre Rouge de la flore menacée de France.

Sainfoin de Boutigny (*Hedysarum boutignyanum* (Camus) Alleiz.)

Chardon de Berard (*Berardia subacaulis* Vill.)

Berce naine (*Heracleum pumilum* Vill.)

Primevère marginée (*Primula marginata* Curtis)

Panicaut blanc des alpes ou Epine blanche (*Eryngium spinalba* Vill.)

Gaillet des rochers (*Galium saxosum* (Chaix) Breistr.)

Iberis naine (*Iberis nana* All.)

III-2- IDENTIFICATION DES DIFFERENTS ACTEURS INTERVENANTS SUR LE SITE

III-2-1- Exploitation agricole et forestière

III-2-1-1- Agriculture et pastoralisme

Ce sont encore les activités principales du secteur étudié Aujourd'hui les cultures servent uniquement à l'alimentation hivernale des troupeaux et l'utilisation de l'espace est devenue plus extensive, aussi la nature reprend ses droits et l'inexorable fermeture du milieu est seulement ralentie par la dent et le piétinement du bétail.

Les exploitants du site se consacrent donc à l'élevage. Les cheptels sont constitués de brebis qui parcourent les pâturages secs. Les bêtes sont élevées pour la viande. La pérennité de ce mode de production est liée à la politique agricole européenne qui favorise l'élevage extensif en montagne. Cet objectif est largement partagé par l'Etat français qui met actuellement en place des aides pour les productions respectant l'environnement par le biais des contrats agrienvironnementaux avec notamment le « Contrat d'Agriculture Durable » (CAD).

Le site comprend 15 unités pastorales. Toutes les pelouses du site sont parcourues ainsi qu'une partie des forêts. La surface pâturée avoisine 6500 ha. La majorité des terrains appartiennent aux communes et à l'Etat mais, il existe deux grandes unités pastorales privées dans la vallée de l'Asse de Tartonne sur la montagne du Couard et les Pelons.

Une grande majorité des zones pastorales sont des alpages Les effectifs totaux sont importants puisqu'on peut estimer à 16900 le nombre d'ovins parcourant les pelouses du site particulièrement en été.

Le maintien du pastoralisme est indispensable à la conservation en bon état des pelouses du site. L'animateur du site devra donc inscrire dans ses priorités la recherche de crédits visant à améliorer les infrastructures pastorales du site.

III-2-1-2- Exploitation forestière

La superficie forestière du site est relativement faible et la production des forêts concernées est limitée par les facteurs climatiques dus a une altitude élevée. De plus, la topographie rend l'exploitation des bois difficile et coûteuse. L'ensemble de ces causes explique que l'exploitation forestière reste assez peu importante sur le territoire du site.

La principale essence exploitée est le Hêtre, pour une production de bois de feu.

III-2-2- Tourisme et loisirs

III-2-2-1- Randonnée pédestre

C'est la forme de tourisme la plus développée et la mieux répartie sur le massif. Le site est traversé par plusieurs grands itinéraires : le GTPA (Grande Traversée des PréAlpes) et sa variante, 2 GR de pays. Le site en sa limite occidentale, au niveau du Col du Corobin, est parcouru par la Voie Impériale. De plus de nombreux sentiers de petite randonnée ont été inscrits au Plan Départemental des Itinéraires et Petites Randonnées La fréquentation globale reste toutefois fort modeste

III-2-2-2- Randonnée équestre

Ce type de randonnée connaît une évolution timide de part de sa technicité due au relief accidenté du site.

III-2-2-3- Sports d'hiver

Le site ne comprend pas de station de ski, Les plus proches se situent dans la vallée du Haut Verdon.

III-2-2-4- Autres sports

Les activités aériennes telles que :

- Le parapente
- Le planeur
- L'U.L.M.

Les sports motorisés tels que la randonnée 4x4, la moto verte, le trial et le quad. Ces activités ont un fort impact sur le milieu par les phénomènes d'érosion et de dérangement qu'elles engendrent

Le cyclisme

Le vélo tout terrain (VTT) bénéficie de multiples possibilités de parcours dans les massifs. Cependant de part la technicité du relief, la pratique du VTT ne se démocratise pas autant que dans d'autres massifs.

III-2-2-5- Chasse

Sur l'ensemble du site, l'organisation de l'activité cynégétique est simple : chaque commune possède sa société de chasse à laquelle sont loués les terrains communaux, le plus souvent à titre gratuit.

Les terrains domaniaux sont loués à différentes sociétés de chasses, et les plans de chasse sont attribués à l'ONF qui en fait la demande.

III-3- LES INFRASTRUCTURES ET LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT LOCAL

III-3-1-Les infrastructures existantes

Elles sont relativement restreintes (cf. carte des infrastructures et de la protection de la nature) et sont principalement constituées de routes forestières et pastorales qui permettent l'accès aux alpages (routes du col de la Cine ; du pas d'Archail, de Séoune, du Cordeil, de Paluet) ou la sortie des bois exploités (route de la Tardée, route forestière communale de Draix, les Dourbettes). La plupart sont fermées à la circulation publique, mais leur présence induit une pénétration du milieu naturel par des engins motorisés qui peuvent causer des dégradations aux habitats ou perturber la faune.

III-3-2-Les projets d'infrastructures

III-3-2-1- Implantation d'un observatoire astronomique

Actuellement en cours de réalisation, le Projet Galatee, (<http://www.galatee-observatory.org>) construction d'un observatoire astronomique sur le sommet de Cheval Blanc, verra l'édification, fin 2007, d'un bâtiment arrondi de 10 mètre de diamètre avec une antenne indépendante (soit une emprise d'environ 80m²).

III-3-2-2- Projet d'un sentier de randonnée

Un projet est en cours de réalisation, basé sur des financements européens de type INTERREG, ralliant le bassin dignois à Cuneo. Cela représente 500 km de sentiers à baliser mais déjà existants nécessitant pour certains une remise en état.

IV- ANALYSES FONCIERE ET ADMINISTRATIVE

IV-1- LIMITES ET SUPERFICIES DU SITE

Elles suivent au mieux des lignes de relief, des crêtes ou des routes.

La superficie du site est de 8275 ha d'après le report cartographique informatique (S.I.G.) de l'O.N.F.

IV-2- SITUATION ADMINISTRATIVE

Le site « Cheval Blanc ; Montagne de Boules ; Barre des Dourbes » FR9301530 fait partie du département des Alpes de Haute Provence. Les surfaces incluses dans la zone des unités administratives concernées se répartissent comme suit :

| Arrondissement | Surfaces en ha | Cantons | Surfaces en ha | Communes | Surfaces en ha |
|------------------------------|----------------|------------------------|----------------|------------------------|----------------|
| Arrondissement de Digne | 3694 | Digne Est | 414 | Digne | 414 |
| | | Barrême | 1749 | Chaudon-Norante | 181 |
| | | | | Tartonne | 1568 |
| | | La Javie | 1530 | Draix | 495 |
| | | | | Archail | 274 |
| | | | | Prads hte Bléone | 761 |
| Arrondissement de Castellane | 4581 | Thorame | 3526 | Thorame Basse | 2784 |
| | | | | Thorame Haute | 742 |
| | | Saint Andrée les Alpes | 1056 | La Mure-Argens | 959 |
| | | | | Saint Andrée les Alpes | 97 |
| TOTAL | 8275 | | 8275 | | 8275 |

V- ANALYSE ECOLOGIQUE DES HABITATS ET DES ESPECES

La dynamique naturelle

La plupart des milieux caractérisés sur le site, et parmi eux un nombre important de milieux d'intérêt communautaire au sens de la Directive Habitats, sont d'origine anthropique. Ils ont été façonnés et créés par des siècles d'occupation humaine au cours desquels les milieux agricoles, pastoraux et forestiers présentaient un intérêt majeur pour la vie et l'économie des populations rurales.

Ainsi, ces milieux que l'on pourrait être tenté aujourd'hui de qualifier de "naturels" sont en réalité en quasi-totalité l'héritage de formations longuement travaillées et façonnées par l'homme.

La diminution de la pression pastorale ou forestière, voire l'abandon de toutes pratiques, ont été suivies d'une forte dynamique naturelle d'embroussaillage et de reforestation.

Un grand nombre d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire correspondent à des milieux créés ou favorisés par l'homme au cours des siècles et sont fortement affectés par la dynamique d'enrichissement, puisqu'ils représentent des stades plus ou moins transitoires susceptibles, à plus ou moins long terme, de disparaître ou régresser fortement par la dynamique naturelle en l'absence d'interventions humaines.

VI- HIERARCHISATION DES ENJEUX A L'ECHELLE DU SITE

La Directive Habitats demande d'assurer le maintien, en bon état de conservation, des habitats de son annexe I et des espèces de son annexe II, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des particularités régionales et locales.

Parallèlement, l'état demande d'assurer la même attention pour les habitats d'intérêt patrimonial autres que ceux de la Directive.

L'enjeu prioritaire est donc bien la conservation des habitats et des espèces. Sur notre site, il devra être atteint en tenant compte :

- des exigences de production agricole pastorale et forestière,
- des activités sociales et de loisirs (chasse, tourisme, activités culturelles, activités sportives, cueillette de champignons),
- des nécessités d'intervention sur l'espace naturel en vu de la protection des biens et des personnes.

Les habitats que l'on doit maintenir en bon état de conservation sont les suivants :
(Enjeu : f : faible ; m : moyen ; F : fort ; TF : très fort)

| n° Natura 2000 | n° corine | Dénomination de l'habitat | Enjeu | Surface (ha) |
|--------------------|------------------------------|--|-------|--------------|
| 9150-08 | 41.16 | Hêtraies cacicole méditerranéennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i> | f | 33.44 |
| 9150-08 | 41.1752 | Hêtraies calcicoles sub-méditerranéenne à <i>Androsace</i> | m | 370.68 |
| 9180-12* | 41.45* | Forêts de pente éboulis ou ravins du <i>Tillio-Acerion</i> | F | 2.55 |
| 9560-05* | 42.A28* | Forêts endémiques à <i>Juniperus spp</i> | TF | 102.28 |
| 92A0 | 44.612 | Forêts-galeries à <i>Populus alba</i> et <i>Salix alba</i> | f | 8.11 |
| 3240 | 24.224 | Fourrés et bois des bancs de graviers | f | 7.91 |
| 4060-06 | 31.431 | Landes alpines et boréales (Fourrés à <i>Juniperus sibirica</i>) | f | 17.99 |
| 4060 | 31.491 | Landes alpines et boréales (Tapis de <i>Dryas</i> de haute montagne) | F | 7.67 |
| 5110-03 | 31.82 | Formations stables xéro-thermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion p.p.</i>) | f | 212.92 |
| 4090-05 | 31.7E | Landes oroméditerranéennes endémiques à genêt épineux | m | 314.33 |
| 4090-04 | 31.74 | Landes oroméditerranéennes endémiques à genêt épineux (Landes oroméditerranéennes riches en chaméphytes) | m | 328.31 |
| 4060-04 | 31.42 | Landes alpines et boréales (rhodoraies) | m | 78.73 |
| 6210-06 | 34.323 | Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (<i>Festuco-Brometalia</i>) (<i>Brachypodium rupestre</i>) | f | 91.18 |
| 6210-06 | 34.3265 | Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (<i>Festuco-Brometalia</i>) (<i>Mesobromion</i>) | m | 385.82 |
| 6210 | 36.3312 | Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (<i>Festuco-Brometalia</i>) (faciès à <i>Festuca paniculata</i>) | F | 12.01 |
| 6210-06 & 6230-13* | 34.3265 & 36.311* | Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (<i>Festuco-Brometalia</i>) (<i>Mesobromion</i> faciès acidiphile) | m | 9.81 |
| 6230-13* | 36.311* | Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrat siliceux des zones montagnardes | m | 86.12 |
| 6230-13* | 36.4141 | Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrat siliceux des zones montagnardes (faciès à <i>Bellardiochloa</i>) | m | 110.13 |
| 6230-13* | 36.313 | Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrat siliceux des zones montagnardes (Pelouses pyrénéo-alpines hygrophiles à <i>Alopecurus</i>) | F | 15.19 |
| 6170-1 | 36.311 | Pelouses calciphiles fermées alpines (Pelouses à <i>Festuca violacea</i> ; <i>Carex sempervirens</i> ; <i>Plantago alpina</i>) | m | 122 |
| 6170-06 | 36.421 | Pelouses calciphiles fermées alpines (Pelouses des crêtes alpines à <i>Kobresia myosuroides</i>) | F | / |
| 6170-07 | 36.431 | Pelouses calciphiles fermées alpines (à <i>Carex ferruginea</i>) | m | 2.56 |
| 6170-09 | 36.431 | Pelouses calciphiles fermées alpines (orophiles méso-xérophiles des Alpes sur lithosols à <i>Sesleria</i>) | m | 268.31 |
| 6170-09 | 36.432 | Pelouses calciphiles fermées alpines (orophiles méso-xérophiles sur sols peu évolués à <i>Sesleria</i>) | m | 244.30 |
| 6170-07 | 36.432 | Pelouses calciphiles fermées alpines (Pelouses calcicoles orophiles méso-xérophiles des Alpes sur sols peu évolués à <i>Sesleria</i> et <i>Helictotrichon sedenense</i>) | F | 594.97 |
| 6170-07 | 36.432 | Pelouses calciphiles fermées alpines (Pelouses calcicoles orophiles méso-xérophiles des Alpes sur sols peu évolués à <i>Helictotrichon sedenense</i>) | F | 112.24 |
| 6170-07 | 36.432 | Pelouses calciphiles fermées alpines (Pelouses calcicoles orophiles méso-xérophiles des Alpes sur sols peu évolués à <i>Helictotrichon sedenense</i> enrichie en <i>Festuca violacea</i>) | F | 30.66 |
| 6170-13 | 36.432 | Pelouses calciphiles fermées alpines (calcicoles sèches, en expositions chaudes, des Alpes méridionales à <i>Helictotrichon sempervirens</i>) | F | 962.33 |
| 6510 | 38.2 | Prairies de fauche de basse altitude | F | 3.21 |
| 8120-02 | 61.22 | Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnards à alpin (<i>Thlaspietea rotundifolii</i>) | f | 220.87 |
| 8120-04 | 61.231 | Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnards à alpin (<i>Thlaspietea rotundifolii</i>) (Eboulis des situations fraîches, à éléments grossiers) | f | 27.86 |
| 8130-01 | 61.311 | Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles (à <i>Achnatherum calamagrostis</i>) | f | 338.76 |
| 8130-01 | 61.3122 | Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles (à <i>Rumex scutatus</i>) | f | 146.31 |
| 8120-03 | 61.2322 | Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnards à alpin (<i>Thlaspietea rotundifolii</i>) (à <i>Berardia</i>) | f | 15.07 |

| | | | | |
|---------|---------------|--|---|--------------|
| 8210-08 | 62.13 | Pentes rocheuses calcaies avec végétation chasmophytique (Falaises calcaires de sud-est de la France) | f | 78.67 |
| 8210 | 62.15 | Pentes rocheuses calcaies avec végétation chasmophytique (Falaises calcaires alpiennes et sub-méditerranéennes) | f | 12.06 |
| 8210-12 | 62.151 | Pentes rocheuses calcaies avec végétation chasmophytique (Falaises calcaires subalpines et alpines des Alpes à <i>Bupleurum petraeum</i> et <i>Primula marginata</i>) | f | 8.94 |
| 7220-01 | 54.12 | Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>) | F | 5.50 |

NOTA : Les habitats notés en gras sont d'intérêt communautaire, les autres présentent un intérêt patrimonial. l'astérisque (*) suivant les codes indique le caractère prioritaire de l'habitat. Les habitats dont la surface est notée (/) sont des habitats ponctuels.

VI- 1- Les milieux ouverts

A la lecture de la liste ci-dessus et au vu des surfaces respectives des habitats concernés, il est évident que l'enjeu principal de conservation de la biodiversité dans le périmètre du site est le maintien des milieux ouverts. Parmi celles-ci, ce sont les prairies de fauche qui sont le plus menacées. Elles risquent en effet d'être abandonnées à cause de leur éloignement et de leur productivité inférieure aux prairies artificielles des vallées. Elles sont bien souvent soit labourées, soit transformées en pâturage.

L'importance du maintien de ces grands types d'habitats en bon état de conservation est confirmée par la prise en compte de la conservation des espèces des annexes II et IV de la Directive. En effet ces milieux constituent des zones d'habitat pour les reptiles, notamment la Vipère d'Orsini, de chasse privilégiée des chauves souris et de nourrissage des papillons et de leurs chenilles, trois groupes d'animaux très représentés sur notre site. Si de plus, nous tenons compte des oiseaux d'intérêt patrimonial utilisant ces espaces, il devient évident que la pérennisation de ce type de formations végétales doit impérativement être assurée.

VI- 2- Les Landes et Fruticées

Ces formations végétales sont en général moins efficaces que les milieux herbeux sur le plan de la conservation des espèces de la Directive Habitats. Cependant les landes à Genévrier nain et les landes oroméditerranéennes riches en chaméphytes sont les milieux de prédilection de la Vipère d'Orsini, espèce annexe II de la Directive Habitats. Ceci confère à ces habitats une grande importance sur le site, cette vipère étant l'espèce phare pour la désignation du site. La présence des landes est aussi nécessaire à l'implantation de certaines espèces d'oiseaux et certaines espèces de chauves souris qui tirent partie de leur richesse en insectes.

VI- 3- LES FORETS

Cinq habitats forestiers sont concernés par la Directive :

- ⇒ Les tillaies (prioritaire)
- ⇒ les matorrals à Genévrier thurifère (prioritaires)
- ⇒ les hêtraies sèches
- ⇒ les hêtraies à Androsace
- ⇒ les ripisylves

Les forêts sont indispensables au maintien des trois coléoptères protégés par la Directive inventoriés sur le site. De plus, elles servent de gîte à des Chauves souris et à de nombreux oiseaux cavernicoles.

Leur maintien en bon état de conservation constitue le troisième enjeu majeur à prendre en compte sur le site.

VI- 4- LES MILIEUX ROCHEUX

Les éboulis et falaises ne sont pas à priori menacés et l'enjeu de leur conservation est donc très faible. Les zones tufeuses présentent par contre un caractère rare et fragile. Cet habitat est à l'origine d'un zonage spécifique du périmètre du site, l'enjeu de protection est fort. Il se situe en fond de vallon humide favorisant une sapinière. De part le relief, l'exploitation n'étant possible que par le fond de vallon l'habitat serait très largement perturbé. Les aménagements forestiers de la zone devront prendre en compte cette spécificité.

VI-5 –LES ESPECES

Les enjeux de gestion du site pour les espèces de l'annexe deux de la Directive Habitat ne sont pas tous

équivalents. En effet, certaines de ces espèces sont relativement banales et peu menacées telle l'Ancolie de Bertoloni ou le Grand Capricorne alors que d'autres sont très rares et peu représentées en dehors des sites Natura 2000. C'est le cas en particulier de la vipère d'orsini.

Les enjeux par rapport aux espèces sont résumés dans le tableau suivant :

| <i>Espèce</i> | <i>Enjeu</i> |
|---|-------------------------|
| <i>Cerambyx cerdo</i> | <i>faible</i> |
| <i>Rosalia alpina</i> * | <i>moyen</i> |
| <i>Lucanus cervus</i> | <i>moyen</i> |
| <i>Euphydryas aurinia subsp provincialis</i> | <i>moyen</i> |
| <i>Vipera ursinii</i> | <i>Très fort</i> |
| <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> | <i>moyen</i> |
| <i>Rhinolophus hipposideros</i> | <i>moyen</i> |
| <i>Myotis blythi</i> | <i>moyen</i> |
| <i>Miniopterus schreiberzi</i> | <i>moyen</i> |
| <i>Canis lupus</i>* | <i>moyen</i> |
| <i>Lynx lynx</i> | <i>Fort</i> |
| <i>Aquilegia bertolonii</i> | <i>moyen</i> |
| <i>Dracocephalum austriacum</i> | <i>Fort</i> |

VI-6 –LES ENJEUX CROISES HABITATS/ESPECES

Légende du tableau de la page suivante :

Informations sur la fonctionnalité :

R : reproduction ; A : alimentation ; S : stationnement, refuge ; C : corridors, déplacement ;
T : toutes fonctions confondues

Informations sur l'importance biologique :

1 : Habitat principal (ou important pour l'espèce)

2 : Habitat secondaire

x : Habitat fréquenté (manque de connaissances scientifiques sur l'importance de l'habitat pour l'espèce considérée)

? : Habitat susceptible d'être fréquenté (manque de connaissances scientifiques sur l'écologie de l'espèce)

OBJECTIFS POUR LA CONSERVATION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET/OU REMARQUABLE DANS UN BON ETAT DE CONSERVATION

A l'issue du travail de synthèse de toutes les données écologiques, naturalistes, socio-économiques et culturelles, et des différents enjeux les reliant, la liste des objectifs de gestion contractuelle a été déterminée. Elle présente de façon synthétique les objectifs majeurs quant à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur le site.

Les objectifs ont été fixés de façon à prendre en compte la totalité des habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le site (cf. annexes 1 et 2). Chaque espèce et chaque habitat se trouve donc associé à au moins un objectif.

Les objectifs de gestion du site sont au nombre de six.

La réalisation de ces objectifs passe par l'application de mesures de gestion. Ainsi, un objectif se décline t-il en plusieurs actions.

Liste des objectifs et des mesures contractuelles de gestion du site " Cheval Blanc ; Montagne de Boules ; Barre des Dourbes" FR 9301530

OBJECTIF N°1 : REHABILITATION, ENTRETIEN ET PRESERVATION DES ESPACES OUVERTS

Action 1.1 : Entretien et préservation des milieux ouverts

Mesure 1.1.1 : Elaboration d'un plan global de gestion pastorale des landes et des pelouses d'intérêt communautaire et application.

Mesure 1.1.2 : Participation à l'équipement pastoral pour une exploitation raisonnée du domaine.

Mesure 1.1.3 : Entretien des prairies par la fauche.

Action 1.2 : Restauration des habitats d'intérêt communautaire

Mesure 1.2.1 : Réouverture des milieux embroussaillés en faveur des pelouses.

Mesure 1.2.2 : Restauration de pelouses envahies par le pin sylvestre.

Mesure 1.2.3 : Restauration des habitats à genévrier thurifère

OBJECTIF N°2 : PRESERVATION DES HETRAIES SECHES ET DES FORETS DE PENTE

Action 2.1 : Mise en conformité des documents de gestion forestière avec les objectifs du docob.

Action 2.2 : Amélioration des capacités d'accueil du milieu forestier

Action 2.3 : Préservation des forêts de pente et de ravin

Mesure 2.1.1 mise en conformité des aménagements avec les objectifs du docob

Mesure 2.2.1 : Création et entretien de clairières forestières.

Mesure 2.2.2 : Création et entretien de mares forestières.

Mesure 2.3.1 : Information des propriétaires et des aménageurs du caractère exceptionnel de l'habitat. (à relier à l'action 2.1)

Mesure 2.3.2 : Prise en charge de surcoûts à l'occasion de travaux d'ouverture d'infrastructure en forêt.

OBJECTIF N°3 : PRESERVATION DES SOURCES PETRIFIANTES AVEC FORMATION DE TRAVERTINS.

3.1 : Travaux d'entretien des ouvrages et des habitats

Mesure 3.1.1 : Information des propriétaires et des aménageurs du caractère exceptionnel de l'habitat.

OBJECTIF N°4 : MAINTIEN DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE EN BON ETAT DE CONSERVATION.

Action 4.1 : Maintien des populations de chauves souris

Action 4.2 : Réhabilitation des habitats d'espèces.

Mesure 4.1.1 : Encourager l'utilisation raisonnée des traitements sanitaires.

Mesure 4.2.1 : Création et entretien de mares.

Mesure 4.2.2 : Création et entretien d'éléments fixes du paysage.

Mesure 4.2.3 : Réhabilitation d'habitat d'espèce par remise en connexion de populations ou de territoires

OBJECTIF N°5 : AMELIORATION DES CONNAISSANCES

Action 5.1- Suivi de l'état de conservation des habitats par l'évolution de la flore.

➤ Mesure 5.1.1 : Suivi scientifique et technique de la gestion des milieux ouverts, évaluation de la pertinence des mesures de gestion

Action 5.2 : Suivi de l'état de conservation des espèces de la faune d'intérêt patrimonial

➤ Mesure 5.2.1 : : Suivi des populations de tétras lyre

➤ Mesure 5.2.2 : Suivi des populations d'insectes d'intérêt communautaire

OBJECTIF N°6 : INFORMATION-COMMUNICATION-SENSIBILISATION-ASSISTANCE REGLEMENTAIRE-ANIMATION- AMENAGEMENTS

Action 6.1 : Information-Communication-Sensibilisation

➤ Mesure 6.1.1 : Informer le grand public

Action 6.2 : Animation et gestion du site

➤ Mesure 6.2.1 : Mise en conformité des documents de communication, d'information touristique avec les objectifs du document d'objectifs

Action 6.3 : Aménagements de l'accueil touristique sur le site et pour la mise en œuvre des mesures de gestion.

➤ Mesure 6.3.1 : Limiter la circulation des véhicules à moteur sur les pistes non ouvertes à la circulation publique
➤ Mesure 6.3.2 : Gestion des itinéraires pédestres, équestres, VTT et motorisés.